

32. Sécurité : Vivre en paix pour vivre bien

L'État doit garantir la vie en paix et en sécurité et assurer le respect des droits. Il ne peut y avoir d'État de droit que si les droits et les libertés sont protégés par une justice et une police qui fonctionnent. Or, la justice et la police sont vues depuis trop longtemps comme des coûts à réduire, fragilisant les missions régaliennes de l'État. Cela entraîne une perte de confiance des citoyens à l'égard de celui-ci. Nous ne pourrions refaire société qu'entre des personnes qui se sentent respectées, écoutées et protégées.

Les phénomènes de sécurité les plus menaçants pour notre sécurité intérieure ont largement évolué.

Voici quelques années, les vols dans les habitations, les vols à main armée, ou encore les escroqueries classiques étaient logiquement la priorité des services de police sur le plan judiciaire.

Aujourd'hui, les menaces principales sont la criminalité organisée au sens large dont le trafic de drogue et la criminalité économique et financière organisée, le cybercrime et l'extrémisme et le terrorisme violent.

Ces phénomènes ont plusieurs points communs :

- Ils sont en augmentation manifeste ou connaissent des évolutions majeures;
- Ils sont potentiellement très déstabilisants pour l'État, son économie, son bon fonctionnement et sa réputation;
- Surtout, les modus operandi s'inscrivent de plus en plus dans le monde digital, articulé avec le monde réel.

Ces trois grandes menaces, ainsi que les violences intrafamiliales, contre les femmes et les mineurs en général, constituent un phénomène de criminalité en pleine expansion, qui touchent une grande partie de la société et auxquels il faut trouver une solution.

LE CRIME ORGANISÉ ET LE TRAFIC DE DROGUES

Aujourd'hui, le crime organisé, et plus particulièrement le narcotrafic, fait peser une menace grave sur notre sécurité et notre État de droit. Les moyens colossaux dont il dispose lui permettent de se développer rapidement et de gangréner progressivement notre société en tuant, menaçant ou corrompant tout ce qui lui fait obstacle : dockers, douaniers, policiers et demain, magistrats ou responsables politiques. De plus, il installe des zones de non-droit.

Pour mesurer l'impact de la drogue dans notre société, nous devons avoir en mémoire que le port d'Anvers est devenu la porte d'entrée massive du trafic de cocaïne et de certaines substances illicites non seulement en Belgique, mais aussi en Europe. Il constitue de ce point de vue la 1^{re} zone européenne du trafic de drogue avec tout ce que cela suppose.

Dans le cadre du dossier Sky ECC qui a permis de décrypter plus d'un milliard de données échangées dans le milieu criminel et plus particulièrement dans celui des narcotrafiquants, la police judiciaire fédérale a pu saisir, en 2022, 90 tonnes de cocaïne pour une valeur marchande de plus de 5 milliards €, mais aussi des revenus ou des gains criminels : argent liquide, bijoux, voitures ou vêtements de luxe, chevaux de course, etc., le tout pour une valeur marchande de plus 72.951.985 euros. En 2022, la quantité totale de cocaïne saisie sur notre territoire est de 120 tonnes. Malgré ces saisies record, la marchandise reste disponible sur le marché européen avec un prix qui n'augmente pas. Ce qui signifie qu'il y a suffisamment de cocaïne qui rentre sur le territoire européen.

Il est donc urgentissime de se doter des moyens de combattre efficacement le crime organisé, car plus il se développe, plus il sera difficile de l'éradiquer. Sans une augmentation considérable des moyens de la police et de la justice, ce combat est perdu d'avance.

C'est dans ce contexte que notre mouvement politique au Fédéral a déposé, lors de chaque conclave budgétaire, des amendements afin de doter la police judiciaire fédérale et les polices locales de moyens financiers supplémentaires nécessaires au recrutement du personnel et à l'acquisition du matériel et des compétences technologiques. Mais ces amendements ont été systématiquement rejetés par les partis de la majorité.

Pour notre mouvement, la logique de sous-financement structurel de la police intégrée doit enfin cesser.

Par ailleurs, nous plaillons pour renforcer notre arsenal juridique en faveur de la police judiciaire tout en garantissant les droits humains. Nous estimons qu'il faut mener la guerre au trafic de drogue. Dans ce contexte, notre pays doit se doter de moyens efficaces à tous les niveaux : ressources humaines, compétences technologiques et moyens juridiques.

LE TERRORISME, LE RADICALISME ET L'EXTRÉMISME VIOLENT

Depuis les attentats du 22 mars 2016, sept attaques terroristes ont été commises dans notre pays. Le 6 août 2016, un homme a blessé deux agents de police à Charleroi avec une machette. Le 5 octobre 2016, un homme a agressé deux policiers au couteau à Schaerbeek. Le 20 juin 2017, un homme a activé une valise piégée à la Gare Centrale de Bruxelles, qui n'a toutefois fait aucun blessé. Le 26 août 2017, un homme a essayé d'attaquer trois militaires qui patrouillaient sur le boulevard Émile Jacqmain, à Bruxelles. Le 29 mai 2018, un homme a tué deux policières et un civil à Liège. La nuit précédente, il avait déjà tué un autre civil. Le 10 novembre 2022, un homme a tué, à Schaerbeek, un policier et blessé un autre. Le 16 octobre 2023, un homme a tué deux supporters de football suédois et en a blessé un autre. Dans la quasi-totalité des cas, l'auteur, que l'on désigne sous le terme de alone actor est mort. Dans la quasi-totalité des cas, l'État islamique a revendiqué l'attentat. De plus, les services de sécurité ont empêché plusieurs attentats ou ont arrêté des individus pour lesquels il existait des indices qu'ils avaient l'intention de recourir à la violence au nom d'une idéologie extrémiste.

La menace ne se limite certainement pas à la scène djihadiste: certaines idéologies d'extrême droite peuvent également jouer un rôle.

Alors qu'en 2011, la Sûreté de l'État considérait que la menace d'extrême droite— on se situe dans la foulée des attentats commis en Norvège par Anders Breivik — était finalement une menace minime en Belgique. À partir de 2019, la Sûreté de l'État considère « qu'il y a une accélération, d'une certaine manière, de la menace d'extrême droite en Belgique est qu'elle est bien présente ».

C'est d'ailleurs ce qui est arrivé le 17 mai 2021, lorsque la Belgique fut secouée par un risque d'attentat par un militaire se revendiquant de l'extrême droite. L'assaillant menaçait de tuer un virologue et de s'attaquer à des mosquées. Il a emporté avec lui du matériel militaire récupéré dans la caserne où il était en poste dans le Limbourg. Dans cet arsenal, on trouvait notamment un lance-roquettes, des mitrailleuses et plusieurs grenades. Fort heureusement, il n'y a pas eu de victimes.

La chronologie des événements montre à quel point la menace de l'extrémisme, du terrorisme et du radicalisme violent reste toujours d'actualité sur notre territoire et qu'il faut donc rester vigilant.

La commission d'enquête parlementaire (CEP) qui a suivi les attentats le 22 mars 2016 a réalisé un travail remarquable qui souligne les faiblesses de nos services de prévention, de sécurité, diplomatiques, mais également en matière de gestion de crise et de planification d'urgence.

La CEP a également analysé le soutien aux victimes ainsi que les facteurs de radicalisme.

Le rapport de la CEP a le mérite de proposer, in fine, des recommandations qui visent à améliorer le fonctionnement des services concernés et à mettre en place des mécanismes qui permettent de suivre les phénomènes radicaux afin d'alerter sur le risque de passage à l'acte.

Notre pays ne peut faire l'économie d'un travail de suivi systématique de ces recommandations d'autant que, sur le plan international, notre pays est montré du doigt pour ses nombreux dysfonctionnements dans la lutte contre le terrorisme. Il est donc plus que temps de renverser la vapeur.

C'est pourquoi, dès l'entame de la législature, nous avons demandé la mise en place d'une commission de suivi de ses recommandations et ensuite nous avons traduit notre demande sous forme de proposition de loi. Nous estimons en effet qu'il en va de la responsabilité du monde politique de veiller à ce que chaque acteur de sécurité soit correctement outillé et que notre structure de sécurité devienne plus performante.

Une des recommandations phares qui n'a pas été mise en œuvre concerne la mise en place d'une banque carrefour sécurité où chaque service de sécurité dépose les informations pertinentes sur les présumés auteurs.

Une autre recommandation est aussi des effectifs suffisants dotés de matériel performant pour faire face à la menace : OCAM, sûreté de l'État, police judiciaire (DR3 : Division antiterrorisme, remplir les cadres dans les 5 arrondissements judiciaires).

L'application effective d'un certain nombre de recommandations pose également question et les outils existants ne sont pas assez activés.

Il est donc essentiel de les enclencher au niveau local (CSIL-R) et au niveau de l'arrondissement (Joint Information Center), Task Force...

Le face-à-face entre les victimes d'attentats et les compagnies d'assurances responsables de leur indemnisation est inégal et suscite chez les victimes le sentiment d'être victimes des assurances après avoir été celles des attentats.

98 Par conséquent, nous plaçons également pour la mise en place d'un fonds d'État qui indemnise les victimes d'acte
99 de terrorisme et qui avance les montants à hauteur de leurs droits. Ledit fonds pourra ensuite se retourner contre
100 les assureurs pour récupérer ce qu'ils doivent payer. Nous avons déposé une proposition de loi dans ce sens. Nous
101 regrettons que le gouvernement ait choisi la voie assurantielle pour indemniser les victimes.

102 De plus, un fonds semblable existe en France. Il existe, également, en Belgique, mais pour les accidents
103 technologiques et les fautes médicales, pas pour les dommages causés par les actes de terrorisme.

104 **LA CYBERCRIMINALITÉ**

105 Le développement des nouvelles technologies a malheureusement donné naissance à une nouvelle forme de
106 criminalité. Des personnes ou des groupements mal intentionnés tirent avantage de failles dans la sécurité
107 informatique pour se livrer à des actes malveillants.

108 La fraude sur internet sous forme, par exemple, de phishing, de ransomware, de fraude aux achats, de fraude à
109 l'identité, etc., est un phénomène de fraude qui doit être combattu en priorité.

110 Cette problématique doit également être abordée à différents niveaux (tant préventif que répressif) et nécessite une
111 coopération multidisciplinaire entre les différents acteurs impliqués, tant dans le secteur privé que dans le secteur
112 public, tant au niveau national qu'international.

113 **LES VIOLENCES SEXUELLES, CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES**

114 Chaque année, 40 000 plaintes pour violences conjugales sont enregistrées en Belgique. La réalité est certainement
115 plus grave encore, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte en raison de la lourdeur des démarches, de
116 leur crainte de ne pas être crues ou de la peur, de la honte et de la culpabilité.

117 En ce qui concerne les violences sexuelles envers des mineurs, 81 % des violences sexuelles sont subies avant l'âge
118 de 18 ans et la moitié le sont avant l'âge de 11 ans ; une fois sur cinq, c'est même avant 6 ans. 6 cas sur 10 de
119 violences sexuelles à l'égard des mineurs relèvent de l'inceste. Le Code pénal sexuel a permis des avancées certaines
120 sur le sujet en définissant le consentement et l'inceste et en le reconnaissant comme une violence sexuelle à part
121 entière.

122 Les lois du 14 novembre 2019 et du 5 décembre 2019 ont prévu l'imprescriptibilité des crimes sexuels à l'égard des
123 mineurs.

124 Il reste que la parole des victimes se libère parfois tardivement et que la recherche des preuves est rendue difficile
125 en raison du temps qui s'est écoulé.

126 Les violences sexuelles à l'encontre des mineurs qu'elles soient dans le cadre familial, sportif, des mouvements de
127 jeunesse, de l'Église, des écoles... sont une priorité pour nous.

128 Aussi, nous souhaitons à l'entame de la prochaine législature, la mise sur pied d'une commission parlementaire
129 spéciale qui formule des recommandations à mettre en œuvre rapidement pour assurer une meilleure prise en
130 charge des enfants victimes de violences sexuelles dans la logique des 3P : Prévention, Poursuite, Protection.

131 Le développement des nouveaux phénomènes de criminalité nous pousse à rendre plus efficace notre architecture
132 de sécurité afin de mieux protéger nos concitoyens. Chacune et chacun doit se sentir en sécurité et avoir la certitude
133 qu'en cas de besoin, elle et il pourra compter sur les forces de l'ordre et les services de sécurité compétents. Il ressort
134 du Moniteur de sécurité 2021 qu'un peu plus de 9% des citoyens interrogés se disent toujours et souvent en
135 insécurité.

136 Par ailleurs, ces deux dernières années, les membres des services de sécurité civile, de la police intégrée ainsi que
137 de la Défense ont déployé des efforts considérables, sans discontinuer, pour venir en aide à notre population lors
138 des catastrophes de grande ampleur (coronavirus, inondations, sécheresses, etc.).

139 Leur dévouement mérite d'être souligné et remercié chaleureusement.

140 Toutefois, malgré tous les efforts déployés, les catastrophes naturelles de juillet 2021 ont mis en lumière l'absence
141 d'une culture de risque au sein des services de sécurité et des autorités.

142 Cela est ressorti des nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain comme notamment :

143 ➤ Des problèmes dans l'échange d'information entre les différentes autorités et institutions (IRM, centres de crise,
144 gouverneurs, etc.) ;

145 ➤ Des difficultés dans la mise en place d'une chaîne de commandement ;

- 146 ➤ Dans la mise en œuvre des ordres d'évacuation ;
- 147 ➤ Dans la formation des acteurs de terrain à la planification d'urgence et à la gestion de crise ;
- 148 ➤ Dans l'utilisation de l'application Be-Alert ;
- 149 ➤ Dans l'absence de coordination des services de sécurité (police, pompiers, protection civile) ;
- 150 ➤ etc.
- 151 Nous devons tout mettre en œuvre pour développer une culture de risque sur notre territoire qui permette à nos
- 152 services de sécurité de mieux appréhender les catastrophes naturelles qui risquent, selon les prévisions des experts,
- 153 de se multiplier dans les prochaines années.
- 154 Le réchauffement climatique, la mondialisation des échanges économiques et humains, les crises sanitaires,
- 155 économiques et sociales, la digitalisation et l'individualisme mettent nos sociétés sous tension. Nous voulons
- 156 régénérer notre société pour la libérer de ces tensions qui sont aujourd'hui sources de peurs, de conflits et de
- 157 violences physiques et morales. Notre objectif est celui d'une société apaisée. Il faut gérer les tensions et les conflits
- 158 afin d'éviter qu'ils ne dégénèrent et ne débouchent sur de la violence. C'est le rôle de l'État et en particulier celui
- 159 des services de police.
- 160 **Nos priorités :**
- 161 ➔ **Mener la guerre contre le trafic de drogue**
- 162 ➔ **Renforcer la lutte contre le terrorisme**
- 163 ➔ **Mieux lutter contre le cybercrime**
- 164 ➔ **Renforcer la lutte contre les violences sexuelles, conjugales et intrafamiliales**
- 165 ➔ **Réinvestir massivement dans la police**
- 166 ➔ **Revaloriser le métier de policier**
- 167 ➔ **Mettre en place une véritable politique de lutte contre les violences policières**
- 168 ➔ **Encadrer et prévenir la consommation de drogues**
- 169 ➔ **Instaurer une culture du risque**
- 170 **1. MENER LA GUERRE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE**
- 171 Magistrats et policiers tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences en terme notamment de sécurité du trafic
- 172 de drogue qui sévit en Belgique et plus particulièrement autour du port d'Anvers.
- 173 Nous assistons en effet à des scènes de violence sans précédent entre les trafiquants : tirs de kalachnikovs sur les
- 174 façades, représailles, violences, scènes de tortures...
- 175 Le 9 janvier 2023, ce trafic a également fait une première victime collatérale, une petite fille de 11 ans a été tuée par
- 176 balle.
- 177 Nous voulons :
- 178 ➤ Donner à la police judiciaire les moyens en personnel qualifié et en matériel de pointe pour prévenir et pour
- 179 traquer la grande criminalité dont le narcotrafic.
- 180 ➤ Stabiliser les effectifs actuels via le remplacement de tous les départs (250 à 300 collaborateurs par an) et
- 181 augmenter progressivement, mais rapidement la capacité à hauteur de minimum 1000 équivalents temps plein
- 182 par rapport à la situation actuelle.
- 183 ➤ Examiner la possibilité d'autoriser la police judiciaire à employer des techniques spéciales (procédures
- 184 d'infiltration, méthodes de recherches spéciales, utilisation de provocation policière...) pour lutter contre la
- 185 criminalité organisée, sous la surveillance étroite de magistrats et d'organismes de contrôle indépendants.
- 186 ➤ Transformer l'Agence européenne pour la coopération des services répressifs (EUROPOL) en un véritable FBI
- 187 européen en étendant son mandat et en lui donnant les moyens humains et financiers pour s'attaquer à la
- 188 criminalité transnationale et transfrontière (mafias, trafic de drogue, terrorisme, cyberharcèlement...) et sur
- 189 l'utilisation de logiciels espions.

190 **2. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

191 Les attentats survenus depuis le 22 mars 2016, mais aussi les attaques survenues chez, nous depuis lors rappellent
192 que la menace terroriste et plus particulièrement les menaces liées à l'islamisme radical et de l'extrémisme de droite,
193 restent bien présentes.

194 Nous voulons :

- 195 ➤ Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de la commission d'enquête parlementaire « attentats »
- 196 ➤ Monitorer de manière systématique la mise en œuvre de ses recommandations
- 197 ➤ Allouer des moyens supplémentaires à la DR3 (cellule antiterrorisme de la police judiciaire fédérale) qui lui
198 permette d'obtenir des capacités supplémentaires et d'améliorer l'infrastructure ICT
- 199 ➤ Mettre en place un fonds d'État pour indemniser rapidement les victimes d'actes de terrorisme.
- 200 ➤ Faire appel à des « grands frères » qui connaissent le quartier, en collaboration étroite avec la police, pour créer
201 des synergies / un réseau de bonnes relations avec les écoles, les parents, les travailleurs de rue, les
202 commerçants, le secteur Horeca, les associations sportives et culturelles.

203 **3. MIEUX LUTTER CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ**

204 Notre actualité est émaillée d'exemples de cyberattaques. Les départements comme l'Intérieur, la Défense ou la
205 Chancellerie ne sont pas épargnés. Tous ces incidents montrent qu'en tant que gouvernement et société, nous avons
206 encore du chemin à parcourir en matière de cybersécurité.

207 Nous voulons :

- 208 ➤ Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la cybersécurité, s'engager davantage dans le domaine de
209 l'identification et de l'analyse des risques cybernétiques et technologiques émergents actuels et nouveaux, tel
210 que la technologie 5G
- 211 ➤ Sous l'influence de la nouvelle stratégie européenne de cybersécurité et de l'évolution des politiques des
212 entités critiques, accorder l'attention voulue à la résilience des secteurs vitaux face aux cyberrisques et autres
- 213 ➤ Continuer d'appuyer le secteur des télécommunications dans l'élaboration de la préparation de la gestion des
214 incidents télécoms et l'intégration de ces préparatifs dans un plan d'urgence sectoriel
- 215 ➤ Sensibiliser les secteurs à la réalisation d'analyses de risques et d'impacts, afin de détecter les vulnérabilités au
216 sein de ces secteurs pour une disponibilité limitée des services télécoms
- 217 ➤ Face à la cyberviolence, développer la « cyber-aide », soit le soutien, l'aide et l'orientation aux victimes,
218 professionnel-le-s et auteur-e-s sur les réseaux sociaux, notamment, via une app, ou en développant un chat,
219 plus adapté au public jeune et qui serait progressivement accessible comme la Ligne d'Écoute 7j/7 ;
- 220 ➤ Améliorer l'accueil au commissariat des victimes de cyberharcèlement pour le dépôt de plainte, un jeune sur 3
221 en est victime, mais trop peu sont entendus.
- 222 ➤ Créer une chambre spécifique au sein des Tribunaux correctionnels pour poursuivre tous les actes délictueux
223 commis en ligne comme le harcèlement, les menaces ou la diffusion de photos et vidéos privées sans
224 consentement.
- 225 ➤ Correctionnaliser ces « crimes » qui relèvent trop souvent du délit de presse et donc de la Cour d'assises à
226 l'heure actuelle ce qui rend les poursuites extrêmement rares.
- 227 ➤ Un sentiment d'impunité existe largement sur le Net, il est nécessaire de pouvoir rappeler les règles de la vie
228 en société, et de tenir compte des conséquences très « réelles » que les agressions en ligne peuvent avoir sur
229 celles et ceux qui en sont victimes.

230 **4. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES, CONJUGALES ET** 231 **INTRAFAMILIALES**

232 Aussi essentielles soient-elles, les relations les plus intimes peuvent devenir toxiques.

233 La violence s’immisce trop souvent au sein du couple et ce sont très majoritairement les femmes et les enfants qui
234 en sont les victimes. La plupart des féminicides ont d’ailleurs lieu dans le cadre familial.
235 Cela doit cesser. Leur assurer un environnement bienveillant, sain et sécurisant est notre priorité.

236 Nous voulons :

- 237 ➤ Accompagner chaque victime dès l’accueil au sein d’un commissariat de police ou d’un hôpital par des agents
238 formés aux risques psychosociaux et aux violences basées sur le genre, notamment pour éviter aux enfants de
239 reproduire les violences ou de devenir eux-mêmes victimes à l’âge adulte et tenter de mettre fin aux cycles de
240 violences conjugales et intrafamiliales.
- 241 ➤ Permettre de déposer la plainte à l’hôpital afin d’encourager la dénonciation des faits, comme c’est déjà
242 possible dans les Centres de prise en charge des violences sexuelles dont le nombre doit être accru d’urgence.
- 243 ➤ Assurer aux victimes ainsi qu’à leur famille un environnement bienveillant, sain et sécurisant.
- 244 ➤ Développer au sein des tribunaux des chambres spécifiques pour les violences intrafamiliales avec des
245 magistrats formés aux risques de récidive, à l’emprise de la victime par l’auteur des violences, aux conséquences
246 subies par les enfants et au besoin de retrouver une sphère familiale apaisée et tranquillisée.
- 247 ➤ Interdire plus facilement au conjoint violent de résider dans le logement familial.
- 248 ➤ Imposer le port d’un bracelet antirapprochement afin de mieux protéger les victimes, bracelets pouvant être
249 utilisés avant, pendant et après une procédure contre un auteur de coups ou de harcèlement par exemple.
- 250 ➤ Créer des lieux pour accueillir les auteurs de violence afin de les accompagner et de les éloigner des victimes
251 sans contraindre celles-ci à quitter leur domicile.
- 252 ➤ Donner accès, aux femmes qui préfèrent quitter leur domicile pour leur sécurité et celle de leurs enfants, à des
253 logements sécurisés dont l’adresse est anonyme et où elles bénéficieront d’une aide psychologique, juridique
254 et administrative.
- 255 ➤ S’assurer que les violences sexuelles sont prises en charge avec humanité et sérieux par des membres formés
256 à cet effet de la police et du parquet en application du nouveau Code pénal sexuel qui met le consentement
257 au centre de toutes les infractions à caractère sexuel.
- 258 ➤ Élargir le spectre des techniques d’enquête, procéder à des enquêtes de voisinage, réaliser des autopsies
259 psychologiques.
- 260 ➤ Soutenir les associations qui accompagnent les auteurs de violences intrafamiliales et les responsabilisent pour
261 un mieux-être des familles et une diminution des récidives.
- 262 ➤ Faire de la violence sexuelle un crime en vertu du droit de l’UE, parallèlement au trafic et à l’exploitation sexuelle,
263 pour permettre des définitions juridiques, des normes et des peines pénales minimales communes dans toute
264 l’UE.
- 265 ➤ Mettre en œuvre rapidement les mesures prises dans le plan d’action national de lutte contre les violences
266 basées sur le genre 2021-2025.
- 267 ➤ Mettre en place un Plan National de lutte contre les violences sexuelles à l’égard des mineurs qui doit
268 comporter des volets de prévention, de sanctions effectives à l’égard des auteurs, de protection des mineurs à
269 l’égard des auteurs, de prise en charge multidisciplinaire avec des professionnels de la santé, de soutien au
270 secteur associatif qui accompagne en 1re ligne les victimes¹.

271 **5. RÉINVESTIR MASSIVEMENT DANS LA POLICE**

272 Ces vingt dernières années, le budget de la police fédérale a été amputé d’une somme totale d’environ 400 millions
273 d’euros. Ce sous-financement structurel a un impact important sur les effectifs et les moyens de la police. Le cadre
274 fixé en termes d’effectif n’est actuellement pas respecté. On estime que la police intégrée accuse un déficit d’effectifs
275 de près de 3.684 policiers.

276 Nous voulons :

¹ Recommandations : Pour une politisation de l’inceste et des réponses institutionnelles adaptées. Rapport d’expertise et recommandations. SOS Inceste Belgique et Université des Femmes

- 277 ➤ Mettre un terme au sous-financement structurel de la police intégrée en supprimant les économies linéaires
- 278 qui touchent la police fédérale et en augmentant l'enveloppe budgétaire de la police locale.
- 279 ➤ Engager 3.684 policiers supplémentaires,
- 280 ➤ Augmenter la capacité de formation des écoles de police de telle sorte que l'on puisse recruter au minimum
- 281 2000 inspecteurs de base par an.
- 282 ➤ Remplacer la norme de financement (norme KUL) pour garantir l'adéquation entre les besoins réels des zones
- 283 de polices et les moyens alloués.

284 **6. REVALORISER LE MÉTIER DE POLICIER**

285 Au-delà du nombre des effectifs et des moyens accordés, il faut réinvestir dans la qualité de nos polices, ce qui ne

286 pourra se faire sans assurer aux policiers des conditions de travail dignes et une meilleure reconnaissance de leur

287 métier.

288 Nous voulons :

- 289 ➤ Revaloriser l'image de la police dans son rôle protecteur des citoyens et de la société
- 290 ➤ Réduire de manière drastique les tâches administratives de la police pour qu'elle puisse être plus disponible
- 291 sur le terrain et garantir une meilleure sécurité pour le citoyen.
- 292 ➤ Numériser et moderniser les services de police à travers une accélération du projet I-Police, le développement
- 293 de la plateforme Police-on-web et de la plateforme Focus@GPI, et une meilleure interconnexion avec les
- 294 systèmes informatiques de la justice.
- 295 ➤ Financer la rénovation des bâtiments de police qui se trouvent parfois dans des états de délabrement
- 296 inquiétant.
- 297 ➤ Rendre plus attrayante la fonction de policier en adoptant une politique de ressources humaines sur mesure,
- 298 aussi bien sur la rémunération que sur des aspects plus qualitatifs.
- 299 ➤ Mettre en place un régime de fin de carrière qui tienne compte de la pénibilité et de la dangerosité du métier
- 300 de policier.
- 301 ➤ Mettre en place une véritable politique de lutte contre la violence à l'égard de la police, permettant d'apporter
- 302 une réponse pénale rapide et adaptée, améliorant l'outil d'enregistrement des faits de violence contre et par
- 303 la police (Melding Incidenten Signalements Incidents – MISI), et sensibilisant la population aux violences à
- 304 l'encontre des policiers et des membres des services de secours.

305 **7. METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES**

306 **VIOLENCES POLICIÈRES**

307 Dès lors que les membres de la police sont autorisés à utiliser la force, ceux-ci doivent également faire preuve

308 d'exemplarité. Or, on déplore, parmi certains, des faits de violence illégale et de racisme qui jettent l'opprobre sur

309 l'ensemble de la profession.

310 Nous voulons :

- 311 ➤ Sanctionner adéquatement les faits de violences policières par les autorités disciplinaires et qu'ils ne restent
- 312 pas impunis.
- 313 ➤ Revoir la place des anciens policiers au sein du Comité P et de son service d'enquête afin de renforcer
- 314 l'apparence d'impartialité.
- 315 ➤ Organiser des formations continues sur la gestion de la violence.
- 316 ➤ Opérer des innovations à même d'empêcher ces dysfonctionnements, telles que le screening du personnel
- 317 tout au long de la carrière.
- 318

319 **8. ENCADRER ET PRÉVENIR LA CONSOMMATION DE DROGUES**

320 En matière de stupéfiants, l'interdiction pénale de la consommation nous paraît contre-productive. Réprimer les
321 consommateurs engendre la stigmatisation, l'exclusion sociale et favorise l'entrée dans la délinquance. De leur côté,
322 les forces de l'ordre peinent à comprendre pourquoi elles doivent se mobiliser sur ce sujet.

323 Nous, Les Engagés, pensons qu'il serait souhaitable de privilégier une approche plus sanitaire des dépendances et
324 offrir un accompagnement humain et sanitaire au consommateur dans le cadre des politiques de santé publique,
325 tout en évitant la banalisation de la consommation.

326 Nous voulons :

- 327 ➤ Privilégier la prévention de toute drogue, y compris l'alcool, et l'accompagnement de ceux qui consomment.
- 328 ➤ Dépénaliser la consommation de toutes les drogues afin de faire passer les consommateurs de drogue du
329 Code pénal au code de santé publique, tout en réprimant sévèrement la vente et la production de ces drogues.
- 330 ➤ Légaliser la consommation du cannabis récréatif pour les personnes majeures, et encadrer sa production et sa
331 vente.
- 332 ➤ Préconiser une production de cannabis étatique officielle et contrôlée avec un accompagnement, un
333 encadrement et des limites de consommation, notamment afin de lutter contre les trafics et les réseaux
334 clandestins.
- 335 ➤ Financer la prévention, l'information et les besoins en santé via l'argent provenant de la vente du cannabis.
- 336 ➤ Renforcer les capacités de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies pour mener des actions de
337 formation et mieux transférer ses connaissances aux professionnels confrontés au problème lié à la drogue.

338 **9. INSTAURER LA CULTURE DU RISQUE**

339 Les 14 juillet et suivants 2021, notre pays a connu un drame sans précédent et plus particulièrement les régions
340 traversées par la Vesdre et l'Ourthe. Le bilan est lourd, trop lourd : 39 décès, 100.000 sinistrés, 670 hectares sous
341 eau, près de 48.000 bâtiments, dont 45.000 logements, touchés à des degrés divers, plus de 11.000 voitures
342 dégradées ainsi que des centaines d'ouvrages d'art détruits ou endommagés.

343 Nous voulons :

- 344 ➤ Mettre en œuvre les recommandations du Livre blanc qui a pour objectif d'améliorer la gestion de crise en
345 Belgique.
- 346 ➤ Mettre en place des postes avancés de la Protection civile
- 347 ➤ Réinvestir tant en matériel qu'en effectifs dans la Protection civile pour que ce service soit pleinement
348 opérationnel en cas de nouvelle catastrophe naturelle.
- 349 ➤ Augmenter l'enveloppe budgétaire dévolue aux 34 zones de secours
- 350 ➤ Tendre vers un ratio 50/50 entre les moyens du Fédéral et des autorités communales dans le surcoût lié à la
351 mise en œuvre de la réforme de la sécurité civile